

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Affaire suivie par : Jean-Michel Develotte
Tél : 03 87 3 4 83 31
E-mail : jean-michel.develotte@moselle.gouv.fr

Metz, le 07/07/2020

La responsable de l'Unité Police de l'Eau,

à

**Département de la Moselle
Service gestion du patrimoine routier
CS 11096
57036 METZ CEDEX**

À l'attention de M.Arcelin

OBJET : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la rectification du tracé du ruisseau « Le Sânon ».
N°57-2020-00250 - Accord immédiat
RÉF. : Y:\Dossiers instruits_en cours\Tx sur cours d'eau\CD57\SB281\Avricourt
P.J. : 1

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- ✓ **Rectification du tracé du ruisseau "Le Sânon" au droit de l'ouvrage d'art SB281**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 06 juillet 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00250
- Dossier réalisé par : Syndicat Mixte de la Seille Amont

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie d'Avricourt, où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline Dellinger

Copie :

-OFB